

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent, le 6 octobre 2018

1. Procès-verbal du comité directeur du 14 juin 2018
2. Modification du code des compétitions d'aviron indoor
3. Bilan sportif de la saison 2018. Perspectives 2019
4. Réglementation du Championnat de France d'aviron indoor 2019
5. Programme du Championnat de France d'aviron master 2019
6. Lieu de la Coupe de France 2019
7. Organisateur du Championnat de France d'aviron de mer 2019
8. Circuit Randon Aviron 2019
9. Charte d'éthique et de déontologie
10. Finances
11. Commissions : informations et propositions
12. Affiliations
13. Autres dossiers
14. Questions diverses

Sont présents :

Jean-Jacques MULOT	Président
Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
Didier MARCHANDEAU	Trésorier
Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
Eric NOTIN	Vice-Président
Thierry RENAULT	Vice-Président
Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral

François BANTON	Membre du comité directeur
Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Josy BREGAL	Membre du comité directeur
Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
Philippe LOT	Membre du comité directeur
Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur

Total : 23 votants

Assistent :

Patrick RANVIER	Directeur Technique National
Pascale BOUTON	Directrice Technique Nationale Adjointe
Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
Christine GOSSE	Cheffe du secteur senior féminin
Samuel BARATHAY	Chef du secteur senior masculin
Jérôme DECHAMP	Chef du secteur junior
Charles DELVAL	Chef du secteur para-aviron
Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
Christian BREGEON	Représ. Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté

Excusés :

Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

JJ. Mulot préside et ouvre la séance à neuf heures.

Le Président salue la présence de P. Bouton, DTN Adjointe, et des chefs de secteur.

Le Président félicite l'ensemble des sportifs médaillés lors des championnats d'Europe et du Monde.

JJ. Mulot revient sur l'importante médiatisation effectuée autour du championnat d'Europe et qui a permis de faire connaître encore mieux notre discipline.

JJ. Mulot remercie les organisateurs des manifestations nationales 2018 qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du comité directeur : CN Creusot, CA Brive, CA Vichy et l'AV Arcachon.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 14 juin 2018

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 14 juin 2018.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 14 JUIN 2018 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (23 votants sur 23 présents).

2. Modification du code des compétitions d'aviron indoor (Annexe 1)

JJ. Mulot communique le résultat du vote effectué par internet en juillet 2018:

LE CODE DE COMPETITIONS D'AVIRON INDOOR - ANNEXE 7.3 DU REGLEMENT INTERIEUR - A ETE APPROUVE A 20 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION (23 votants).

Un groupe travaillera à l'évolution de ce document : S. Gautier-Guyon, J. Brégal, E. Forshaw, V. Busser, G. Purier et J. Duchemin.

J. Brégal demande l'actualisation, sur le site fédéral, de la page concernant le championnat de France indoor.

G. Purier précise que c'est en cours.

3. Bilan sportif de la saison 2018 – Perspectives 2019

P. Ranvier fait le bilan haut niveau de la saison 2018. (**Annexe 2**)

JJ. Mulot propose que les questions soient posées après les interventions des chefs de secteur

Interventions des chefs de secteur :

. Secteur hommes :

S. Barathay dresse le bilan du secteur hommes. (**Annexe 3**)

Discussions :

C. Vandenberghe : est-ce qu'il n'existe pas un problème de compatibilité technique entre les deux rameurs composant le 2xHPL ?

S. Barathay indique que les morphologies des deux rameurs sont différentes ce qui peut donner cette impression. Il précise qu'il faut laisser du temps à ces sportifs qui, à l'entraînement, réalisent de bonnes performances chronométriques.

De nouvelles compositions seront essayées lors des prochains stages.

JJ. Mulot et P. Ranvier rappellent que les équipages des bateaux finalistes du championnat du monde 2018 en 2xHPL sont composés des mêmes rameurs depuis plusieurs années.

C. Vandenberghe revient sur l'intervention de la psychologue et demande si elle intervient auprès de tous les sportifs et de tout l'encadrement.

S. Barathay souligne que la psychologue travaille essentiellement avec l'encadrement pour le moment. Toutefois, certains sportifs bénéficient d'un suivi psychologique personnel.

S. Guerinot revient sur le 8+ U23 qui selon lui doit rester un bateau école de formation pour l'avenir. Il est impératif de préserver un réservoir de sportifs à potentiel et les garder sur une dynamique sportive en les orientant sur un projet commun. Il serait intéressant que des anciens sportifs transmettent leur expérience aux plus jeunes.

S. Barathay rappelle que le 8+ répondait à une commande fédérale et qu'il s'agit d'un bateau en formation. Il est nécessaire de continuer avec cette embarcation.

C. Vandenberghe interroge S. Barathay sur ses relations avec son équipe d'encadrement.

S. Barathay précise que son équipe travaille en cohérence et en communiquant très fréquemment. Les décisions sont prises de manière collégiale. Les compétences, les savoir-faire, les expériences et les forces de chacun sont mis en commun.

T. Renault constate que nous avons des difficultés à être performants à la fois en skiff et en 4x. Si T. Verhoeven reste en skiff, comment le 4x pourra-t-il être performant ?

S. Barathay précise qu'il faut raisonner en terme de coques à qualifier en 2019 en vue des jeux olympiques de 2020. Le but est à la fois de qualifier bon nombre de coques et aussi avoir un rameur en réserve en cas de blessures dans le 2xH par exemple.

P. Lot : on arrive à tirer notre épingle du jeu en bateaux courts. Quelles explications a-t-on sur le fait que les bateaux longs ne performant pas ?

S. Barathay : les écarts des résultats au championnat de France bateaux courts ne permettent pas d'avoir des bateaux longs performants.

Il y a un problème de confiance : il faut encore travailler et que les rameurs cherchent à battre les meilleurs.

L. Irazusta revient sur le mot confiance. Celle-ci doit être généralisée, c'est-à-dire que tous les sportifs, l'encadrement et la fédération doivent travailler ensemble et se faire confiance.

• **Secteur femmes :**

C. Gossé dresse le bilan du secteur féminin. (**Annexe 4**)

Discussions :

T. Renault demande si le 8+F U23 sera maintenu au championnat d'Europe 2019.

C. Gossé répond positivement car le collectif de ce bateau en 2018 a permis d'initier une bonne dynamique et une prise de conscience du haut niveau.

S. Guerinot : le budget pour le championnat du monde de Sarasota est important : peut-on imaginer que des bateaux financés par des ligues/régions puissent y participer dans une politique de travailler pour l'avenir ? Est-ce que cela peut être envisageable ?

S. Barathay : tous les rameurs doivent passer par le chemin de sélection. Si la fédération ne peut financer tous les déplacements, il est évident que l'aide des ligues sera la bienvenue pour des bateaux composés à partir du chemin de la sélection.

A. Tixier : si le frein fédéral pour envoyer des bateaux à Sarasota est d'ordre financier, il peut être envisageable que les ligues soutiennent des équipes notamment en vue de l'échéance 2024.

P. Ranvier : si des ligues sont prêtes à participer au financement des équipes constituées par la DTN, cela pourrait être envisageable pour une participation à certaines régates internationales, voire au championnat du Monde, en fonction du niveau et du potentiel constaté.

C. Vandenberghe demande des nouvelles de C. Bové.

C. Gossé informe que C. Bove reprend progressivement l'entraînement. Un suivi nutritionnel va être mis en place.

T. Renault demande si la composition du 2xFPL restera identique.

C. Gossé répond positivement.

V. Busser demande si le double TC a une marge de progression.

C. Gossé est persuadée que la marge de progression des rameuses est réelle.

P. Ranvier souhaite que la stabilité des équipages phares soit préservée.

P. Ranvier annonce que O. Pons ne fait plus partie de l'encadrement du secteur féminin.

A. Tixier regrette la manière dont ce cadre a été informé de la non reconduction de sa mission sur l'encadrement féminin et indique ne plus avoir confiance sur la manière de manager l'équipe.

C. Vandenberghe rejoint A. Tixier et déplore la manière dont ce cadre a été démis de sa mission.

P. Ranvier rappelle que les cadres techniques sont des agents de l'état exerçant des missions, en particulier celles des entraîneurs nationaux, qui leur sont confiées par le DTN pour une durée déterminée auxquelles il peut être mis fin à tout moment selon les circonstances. Les agents conservent cependant leur poste et de nouvelles missions leurs sont confiées.

Une discussion s'en suit sur la mise à l'écart de ce cadre de l'encadrement féminin.

A. Tixier évoque l'encadrement du secteur féminin : bon nombre d'entraîneurs ne sont pas restés. Il demande plus de transparence.

P. Ranvier précise que ce sont des choix personnels qui ont conduit certains entraîneurs à quitter le secteur.

A. Tixier demande si la sectorisation est bénéfique ? Les missions incombant aux cadres nommés chefs de secteur ne sont-elles pas trop denses ? Est-il bien d'avoir des stages séparés ?

P. Ranvier répond que cette sectorisation était une volonté forte lors de son arrivée en qualité de DTN, de préférence à un directeur des équipes de France. Il confirme son souhait de conserver cette organisation.

Concernant les stages, la densité des groupes ne permet pas toujours des lieux de stages communs pour un travail de qualité.

S. Guerinot : la FFA a besoin d'un accompagnement en management.

P. Ranvier précise que le travail avec la psychologue est également effectué en ce sens.

C. Vandenberghe regrette le manque de clarté du bilan de C. Gosse.

Il est indiqué que l'équipe d'encadrement du secteur féminin A est complétée par Frédéric Perrier qui assurera le suivi du 2xFPL et le 2-F.

S. Barathay indique que F. Perrier, entraîneur du secteur hommes U23, ne sera pas remplacé.

• Secteur para-aviron :

C. Delval dresse le bilan du secteur para-aviron. (**Annexe 5**)

Discussions :

T. Renault demande comment les sportifs ont perçu le passage au 2 000 m.

C. Delval précise qu'il n'y a eu aucune incidence et les sportifs ne se sont pas plaints.

L. Irazusta évoque la gestion relationnelle des sportifs.

C. Delval précise que des difficultés relationnelles persistent au sein du groupe et des échanges se mettent en place.

L. Irazusta souhaite qu'il y ait plus de communication entre les chefs de secteur et les clubs. P. Ranvier partage ce point de vue mais insiste sur la nécessité qu'elle se fasse dans les deux sens.

J. Bregal souhaite que soit uniformisée la réglementation sportive fédérale, concernant le para-aviron, à la réglementation FISA.

• Secteur jeune :

J. Dechamp dresse le bilan du secteur jeune. (**Annexe 6**)

Au regard de la bonne dynamique constatée en junior pour le championnat d'Europe à Gravelines et des résultats insatisfaisants au championnat du Monde, il est proposé de modifier le calendrier de cette catégorie pour conserver les jeunes dans un contexte de concurrence et de sélection plus tardive : le championnat de France bateaux longs J18 se déroulerait le 1^{er} weekend de juin avec le championnat de France bateaux longs senior.

Une régates de sélection juniors A et juniors B se déroulerait début juillet et serait conjointe à l'organisation du championnat de France J16 et U23.

Cette organisation permettrait, d'une part de libérer les jeunes pour préparer le baccalauréat, mais surtout d'entretenir l'émulation et l'investissement de chacun nécessaire à la construction d'une équipe de France plus conquérante et mieux préparée pour le Championnat du Monde Junior et la Coupe de la Jeunesse.

Ce changement ne perturberait pas l'offre sportive en direction de tous les juniors qui pourraient, soit se préparer en équipages mixtes pour la régates de sélection JA et JB, soit participer au championnat de France U23.

P. Ranvier précise que cette proposition est faite afin de garder une dynamique dans ce secteur au plus proche du stage terminal et avoir une sélection la plus tardive possible pour garantir la sélection des sportifs (ves) les plus motivés et entraînés pour une meilleure capacité de performance internationale.

Discussions :

C. Vandenberghe demande si cela sera mis en place dès 2019.

JJ. Mulot précise qu'il faut voir comment cela peut s'articuler, en particulier pour les programmes de courses. Il serait effectivement judicieux de le mettre en place dès 2019, si le comité est favorable.

T. Renault remarque qu'il faut s'interroger sur :

- sur la densité du programme (les courses pourraient commencer le vendredi au lieu du samedi) lors du CFBL.
- sur les J16 souhaitant faire la Coupe de la Jeunesse car les J16 feront le championnat de France uniquement et ne feront plus la régates de sélection.

J. Dechamp précise que pour les J16, la stratégie est basée sur le PPJ dont les potentiels sont identifiés. 8 places (4 hommes et 4 femmes) seraient réservés pour les meilleurs J16 qui seraient issus du PPJ pour composer un 4 JH et 4 JF pour la Coupe de la Jeunesse.

P. Ranvier revient sur une piste évoquée précédemment pour améliorer la performance, notamment chez les J16 et J18 qui constituent la cible majeure, en octroyant des labels de performance aux clubs qui répondraient à un cahier des charges élaboré par la fédération. Cette proposition, si elle est retenue, sera à inscrire dans le Projet de Performance Fédéral lors de la révision de celui-ci à l'automne 2019.

Il est nécessaire, au-delà des structures pôles espoir existantes, d'identifier et encourager les clubs et les entraîneurs investis dans la préparation du haut niveau, et de les associer davantage à la formation de notre relève.

A.Lusetti : ne pourrait-on pas autoriser les clubs à licencier des sportifs isolés dans leur club et inscrits sur un pôle à muter afin de réaliser leur projet sportif.

P. Ranvier et JJ. Mulot rappellent que la réglementation actuelle vise à limiter les mutations des sportifs vers les structures supports de pôles afin de ne pas trop favoriser celles-ci au détriment des autres clubs. Les sportifs peuvent, s'ils souhaitent changer de club, démissionner du pôle.

• **Suivi socio-professionnel :**

P. Bouton dresse le bilan du suivi socio-professionnel. (**Annexe 7**)

Discussions :

A.Tixier et F. Banton demandent s'il est possible de connaître, en qualité de président de clubs, les aides attribuées aux sportifs.

Au delà des chiffres présentés, P. Ranvier répond qu'il n'est pas favorable à la transmission de données personnelles et confidentielles concernant la situation des sportifs.

J. Decriem informe qu'en région il y a une transparence de l'utilisation des fonds publics.

JJ. Mulot indique que les aides octroyées par la FFA aux sportifs découlent d'un barème défini par la fédération et aussi de l'étude de la situation personnelle.

JJ. Mulot remercie P. Bouton et souligne la qualité du travail effectué.

JJ. Mulot propose que l'an prochain le comité directeur d'octobre débute le vendredi en début d'après-midi avec le point sur le haut-niveau afin de permettre un temps d'échanges plus long.

Le comité approuve cette proposition.

4. Réglementation du championnat de France d'aviron indoor 2019 (Annexe 8)

V. Busser commente les modifications de la réglementation du championnat de France indoor :

- titres décernés aux 3 premiers français ou étrangers,
- évolution des tarifs,
- adaptation des catégories d'âge,
- pénalités pour les engagements hors délais.

Les compétiteurs doivent être obligatoirement titulaires de l'un des types de licences suivants :

- d'une licence A, U, I ou BF délivrée par les clubs,
- d'une licence Indoor annuelle (I) prise à titre individuel sur le site de la FFA,
- d'une licence indoor événementielle (IE) prise également à titre individuel sur le site de la FFA et valable pour la durée de l'événement.

G. Purier précise que les catégories d'âge pour les compétitions indoor diffèrent maintenant de celles des compétitions en eaux intérieures ou en mer. En indoor, la catégorie d'âge du compétiteur est celle de l'âge atteint le jour de la compétition, conformément à la réglementation FISA.

Discussions :

J. Bregal et ML. Copie souhaitent savoir pourquoi les licenciés U ne peuvent participer.

G. Purier précise que ce choix avait été fait par similitude à la réglementation de rivière. Si ces licences étaient autorisées, il faudrait les autoriser sur tous les championnats nationaux.

Après discussion, JJ. Mulot demande s'il faut ajouter les licences U sur cette réglementation.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 11 POUR, 6 CONTRE ET 1 ABSTENTION (18 votants/18 présents) L'AJOUT DES LICENCES U A LA REGLEMENTATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON INDOOR 2019.

J. Bregal demande la possibilité de créer un classement U23 lors de l'indoor à l'identique des autres catégories.

Il est répondu négativement.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (21 votants /21 présents) LA REGLEMENTATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON INDOOR 2019.

5. Programme du championnat de France d'aviron master 2019 (Annexe 9)

V. Busser rappelle que ce nouveau programme est proposé suite aux différentes réunions et rencontres sur les manifestations nationales et en régions.

Ce programme intègre les rameurs vétérans et les rameurs loisirs sportifs souhaitant faire de la compétition.

Discussions :

P. Trichet évoque la catégorie 27 ans qui selon lui ne reflète pas la catégorie masters.

G. Purier précise que cette catégorie a été ajoutée afin de proposer à de jeunes rameurs débutants ou loisirs de 27 ans de participer à une compétition.

V. Busser informe qu'à l'issue de ce championnat de France un classement des clubs masters paraîtra.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE CE PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTERS (21 votants/21 présents).

C. Vandenberghe félicite V. Busser et G. Purier pour le travail réalisé.

6. Lieu de la Coupe de France des régions 2019

La Coupe de France des régions se déroulera les 27 et 28 avril 2019 à Mantes-la-Jolie.

Concernant l'indemnisation des ligues, la fédération maintient la grille d'indemnisation identique à l'an passé.

Tous les bateaux présentés seront indemnisés.

7. Organisateur du Championnat de France d'aviron de mer 2019

Le CN Dieppe et la Ligue de Normandie se portent candidats à l'organisation avec le soutien de la Ligue Ile-de-France qui fournira entre autre bon nombre de bénévoles.

R. Mouchel précise que toutes les conditions répondent au cahier des charges excepté le parcours qui est en phase de redéfinition.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ LE CN DIEPPE ET LA LIGUE DE NORMANDIE (21 votants/21 présents).

8. Circuit Randon'Aviron 2019

45 randonnées postulent au label Randon'Aviron 2019 et sont proposées à la labellisation. Après étude des dossiers, la commission ne fait pas d'observation sur ces candidatures. (**Annexe 10**)

JJ. Mulot revient sur l'organisation du Rallye du Canal du Midi. Le club Toulouse Pierre Paul Riquet n'a délivré, en 2018, qu'une licence en ayant des adhérents licenciés dans d'autres structures. Ce club sera interrogé.

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE A L'UNANIMITÉ (21 votants/21 présents) LE LABEL RANDON'AVIRON 2019 A CES 45 RANDONNÉES.

M. SCOTTON commente le rapport de la réunion de la commission tourisme et loisirs sportifs du 5 octobre. (**Annexe 11**)

G. Purier précise que le dispositif des randonnées fonctionne, il est cependant indispensable de relancer ce programme avec des nouveautés comme la désignation d'une randonnée de l'année.

9. Charte d'éthique et de déontologie (Annexe 12)

JJ. Mulot informe que les fédérations doivent, suivant l'article 1 de la loi du 1^{er} mars 2017 établir une charte d'éthique et de déontologie.

Il faudra également instituer au sein de la fédération un comité d'éthique doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie et de traitement des conflits d'intérêts.

Après lecture du document proposé, des modifications sont apportées comme suit :

Page 2 :

Les valeurs de l'aviron ;

- Le respect ; des règles, de soi-même, des autres, des institutions sportives et publiques et de l'environnement.

Page 3 :

Au quotidien et dans tous les domaines de la vie en société, y compris sur les réseaux sociaux, cet engagement en tant qu'acteur de l'aviron, implique ... :

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (21 votants/21 présents) LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA FFA.

10. Finances

JJ. Mulot présente et commente le document quatre colonnes, à savoir : le budget voté lors de l'AG, le budget ajusté et le réalisé à ce jour et une projection au 31 décembre. (**Annexe 13**)

A ce jour, cette projection est à moins 35 000 euros.

JJ. Mulot évoque le budget des sports et la pétition nationale pour un meilleur financement du sport. Il regrette que les présidents d'associations n'aient pas été davantage sollicités car ce sont les associations et les organes déconcentrés des fédérations qui sont les premiers touchés par les réductions drastiques de la part territoriale du CNDS.

Il informe que le projet de loi de finances 2019 prévoit un budget des sports de 516 millions au total dont 65 millions pour la SOLIDEO qui concerne Paris 2024, soit 451 millions d'euros pour le sport hors Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le budget alloué au sport est encore prévu cette année en diminution alors que la France organise les jeux en 2024 : 515 M€ en 2017, 481 M€ en 2018 et 451 M€ en 2019.

Un courrier a été adressé par le CNOSF à l'ensemble des parlementaires, soulignant le fort mécontentement du mouvement sportif.

Une tribune paraîtra dans la presse prochainement signée de tous présidents de fédérations olympiques et paralympiques et de 80 athlètes de renom de façon à succinctement rappeler les choses : la France a obtenu les JO 2024 et le budget alloué au sport continue à diminuer !

Le prochain comité directeur sera amené à voter la réglementation sportive 2019 et le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales.

Le bureau fédéral à l'intention de proposer une augmentation en 2019 tenant compte du fait que ces droits d'engagement n'ont pas varié depuis 5 ans.

F. Banton regrette qu'une augmentation pour 2019 soit envisagée maintenant alors que les budgets des clubs ont été votés en 2018 et que la saison a débuté.

JJ. Mulot souhaiterait qu'une augmentation annuelle des tarifs soit envisagée afin d'éviter des rattrapages désagréables.

C. Bregeon intervient en soulignant qu'une augmentation des tarifs est à considérer dans le contexte d'une baisse des licences.

JJ. Mulot précise qu'actuellement les licences A présentent une hausse de 7% sur près de 30% de licences saisies.

11. Commissions : informations et propositions

• Commission des arbitres

J. Bregal informe que la commission a évoqué :

- les supports de formation.
- la nomination de 10 arbitres nationaux pour cette année.
- la désignation des arbitres internationaux français par la FISA dont le nombre est en baisse.

• Commission scolaire

A. Nottelet-Tollard précise que le tournage du film "Rame en 5^{ème} se jette à l'eau" est prévu pour octobre.

La nouvelle fiche est en cours d'élaboration.

Une baisse de participation est à noter sur l'Aviraid.

La commission mixte nationale UNSS se réunira la semaine prochaine.

• Commission universitaire

ML. Copie donne les informations suivantes :

- un directeur FFSU, Bertrand Gautier, a été nommé.
- la commission travaille sur la mise en place de l'arbitrage universitaire et sur un règlement pour le championnat de France universitaire.
- la France a obtenu une médaille d'argent au championnat d'Europe universitaire.

• Commission aviron de mer

R. Mouchel remercie l'Aviron Arcachon pour la qualité de l'organisation du premier Open de France Mer.

La participation des équipes était faible en nombre mais excellente en qualité.

Une seconde édition est prévue en 2019 à Arcachon. La communication est à améliorer tant au niveau national que mondial.

Il sera important de désigner un référent technique de la DTN.

LE COMITE DIRECTEUR APOUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents)
L'ORGANISATION D'UNE SECONDE EDITION DE L'OPEN DE FRANCE EN 2019.

La commission travaille au cahier des charges des régates labellisées.

Elle propose, pour les prochains championnats de France mer, l'intégration des catégories masters et l'ajout d'un 2xMixte.

• Commission aviron indoor

V. Busser indique que :

- les 7 défis capitaux sont en ligne avec un nouveau format.
- le critérium longue distance aura lieu prochainement à Rennes.
- une newsletter est désormais adressée aux clubs indoor.
- l'offre AviFit fonctionne.
- un nouveau concept aviron indoor est lancé : le Rowning. Cette nouvelle offre propose également des séances live, "Rowning Live".

- **Commission communication et promotion**

E. Notin informe qu'une réunion de la commission sera prochainement programmée.

R. Mouchel réitère sa demande de pouvoir animer une page aviron de mer officielle.
JJ. Mulot précise qu'une discussion se tient en interne afin de savoir si la fédération développe des pages sur chaque programme.

12. Affiliation

Affiliation :

1 Association Nautique Catalane (Ligue Occitanie)

Changement de dénomination :

1 Athlétic Club de Boulogne-Billancourt devient Boulogne 92 (Ligue Ile-de-France)

Radiation:

1 Aviron Commercy (Ligue Grand-Est)

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (18 Votants/18 présents)
CES TROIS POINTS.

13. Autres dossiers

- **Limitation des étrangers dans les embarcations :**

La SN Monaco a interrogé la FFA sur la possibilité d'une dérogation relative à la participation aux championnats nationaux des sportifs étrangers.

Actuellement, les sportifs monégasques ne sont pas considérés comme des étrangers au regard de la réglementation fédérale, conformément à une convention existant de longue date entre la FFA et la Fédération Monégasque.

La SNM demande que les sportifs possédant une carte de résident monégasque soient considérés comme des sportifs monégasques.

Le bureau fédéral ne souhaite pas accorder cette dérogation qui créerait une inégalité entre les étrangers vivant à Monaco et ceux vivant en France. La carte de résident est en effet une spécificité monégasque garantissant vraiment que la personne concernée vit à Monaco, mais elle n'existe pas sous cette forme pour les étrangers vivant en France

Le comité directeur approuve cette position.

- **Organisations de manifestations internationales**

La fédération a émis auprès de la FISA l'intention d'organiser le championnat du monde d'aviron indoor en 2021 ou 2022. La FISA est très intéressée et il se pourrait qu'une telle organisation puisse être confiée à Paris dès 2020.

- **Statuts des ligues**

Il est rappelé aux ligues de Bretagne et d'Ile-de-France qu'elles doivent modifier leurs statuts afin de les rendre conformes aux statuts types des ligues.

- **Congrès FISA 2018**

Le programme olympique des épreuves d'aviron pour 2024 devrait être validé au Congrès extraordinaire de la FISA qui se tiendra à Londres en novembre 2020.

14. Questions diverses

- **Réunions du comité directeur**

Samedi 1^{er} décembre 2018

Samedi 2 février 2019

Jeudi 13 juin 2019

Vendredi 4 (14h00) et Samedi 5 octobre 2019

Samedi 30 novembre 2019

- **Réunion des présidents de ligue**

Samedi 30 novembre 2018 (après-midi)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER